

## **1 - Objet de l'enquête**

Cette enquête concerne le projet d'extension du cimetière Saint-Lazare sur la commune de Montélimar.

Le Cimetière Saint-Lazare est un cimetière communal, le Maître d'Ouvrage est la commune de Montélimar représentée par le « Pôle services à la population ».

## **2 - Textes applicables**

La procédure relève du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du code de l'environnement, notamment les articles :

- Articles R.2223-1 et suivants du CGCT : cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires
- Articles R 123-1 à R123-19 concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

## **3 - Déroulement de l'enquête**

M. Bernard MAMALET a été désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Grenoble le 4/12/2020

Après avoir étudié le dossier, j'ai rencontré le 9 février Madame XIMENES et Monsieur BAYLE, du pôle services à la population de Montélimar.

L'enquête s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2021, soit 30 jours consécutifs. Le dossier d'enquête, le registre avec les courriers annexés ainsi qu'un poste informatique dédié ont été mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville pendant toute cette période.

Le public a pu aussi déposer ses observations en ligne sur une adresse mail.

Trois permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur dans les locaux de l'hôtel de ville. J'ai reçu 4 personnes qui ont remis un courrier.

Il y a eu une observation de notée sur le registre, aucun courrier postal ni message électronique n'ont été reçus.

## **4 - Rappel du projet**

Le projet est d'agrandir le cimetière par l'aménagement d'environ 350 concessions sur une parcelle de 3 782 m<sup>2</sup> appartenant à la commune et contiguë au cimetière actuel.

Cette parcelle située au chemin de Narbonne est une friche dans une zone U du PLU.

L'agrandissement nécessitera la réalisation d'une clôture périphérique, mur bâti le long du chemin de Narbonne et grillage rigide doublé de haies sur les côtés Nord et Ouest.

L'étude hydrogéologique démontre la faisabilité sans réserve du projet.

## 5 - Eléments d'appréciation

### 5.1 Régularité de l'enquête

Le dossier d'enquête est complet et la pièce essentielle, le rapport de l'hydrogéologue, est suffisante compte tenu du faible enjeu

L'affichage sur les panneaux municipaux et sur le lieu du projet ainsi que la publicité ont été conformes à la réglementation.

L'enquête s'est déroulée en toute régularité, le public a eu accès au dossier à l'Hôtel de Ville et sur le site de la commune, il a pu s'exprimer au cours des permanences, sur le registre, par courrier et par les voies dématérialisées mises à disposition.

### 5.2 Synthèse des observations du public

Les observations des riverains portent sur la perte de visibilité en sortie de leur chemin privé, le mur bâti masquera effectivement la circulation Sud-Nord sur le chemin de Narbonne, ils demandent aussi des aménagements sur la préservation de leur intimité.

Sur l'enquête, je note que le maître d'ouvrage a apporté des réponses satisfaisantes aux interrogations exprimées sur :

- L'amélioration de la visibilité en modifiant par un pan coupé le mur le long du chemin de Narbonne
- La préservation de l'intimité des riverains en construisant un mur de hauteur identique au mur existant.
- La sauvegarde de l'aspect paysager en proposant un échange de foncier par lequel les riverains deviendraient propriétaires des amandiers.
- L'accessibilité et la circulation des personnes à mobilité réduite dans l'extension.

## 6 Conclusion

En conclusion, je considère :

- que le dossier est complet et satisfaisant
- que l'enquête a été organisée et s'est déroulée conformément au code de l'environnement
- que le projet s'appuie sur un besoin justifié d'emplacements funéraires
- que le projet respecte les règlements du code général des collectivités territoriales
- que la conclusion de l'étude hydrogéologique est favorable au projet d'extension
- que les réponses apportées par le pétitionnaire sont satisfaisantes

En conséquence, après avoir:

- étudié les pièces du dossier,
- visité les lieux plusieurs fois,
- constaté la régularité de l'affichage et de l'information du public,

- reçu le public lors des permanences,
- constaté que le public s'est exprimé par tous les moyens mis à sa disposition,
- analysé les observations notées sur le registre et celles reçues par courrier,
- rencontré et pris en compte le mémoire en réponse du pétitionnaire,

**Le commissaire enquêteur donne un**  
**AVIS FAVORABLE**  
**au projet d'extension du cimetière Saint-Lazare de Montélimar**

Sans réserve ni recommandation.

Fait à Montélimar, siège de l'enquête le 15 mai 2021

Bernard MAMALET, commissaire enquêteur

